



Enseignement

Quel que soit son environnement familial, social et culturel, quel que soit le lieu où l'on vit et étudie (école rurale, école de quartier prioritaire), l'Ecole de la République est une chance pour chacun, le moyen d'aller vers ce que l'on a choisi :

C'est considérer plutôt les métiers que les filières que les filières ou les diplômes.

C'est apprendre à apprendre, apprendre à comprendre, apprendre à se connaître.

L'Ecole du choix éclairé et des compétences sera celle qui :

- Garantit l'acquisition de solides acquis de base, en particulier en français et en mathématiques.
- Permet à chaque jeune de trouver sa voie et un métier grâce à l'orientation et au tutorat.
- S'ouvre au monde à travers un apprentissage précoce de l'anglais, des stages et échanges à l'étranger et via des programmes européens comme Erasmus+.
- Donne les moyens aux jeunes d'être bien dans leur tête et dans leur corps grâce à l'éducation à la santé, à la pratique sportive et à la valorisation de l'éducation artistique et culturelle.
- Fait des jeunes des citoyens intégrés dans la société.

Cette Ecole du choix éclairé sera construite pour amener le jeune sur un chemin de choix éclairé pour son avenir en :

- Créant un vrai service d'orientation qui associe compétences (bilan et conseil) à la connaissance et l'envie des métiers. Davantage de moyens doivent être accordés dans ce sens aux Régions qui jouent un rôle majeur sur ce sujet.
- Rompant la frontière entre enseignement général, technique et professionnel (y compris agricole) et permettant davantage de passerelles.
- Mettant en place avec le jeune, dès le collège, un contrat de réussite personnalisé avec l'établissement et un tuteur (« 1 élève = 1 tuteur ») pour l'accompagner jusqu'à la vie professionnelle.

Le collège doit représenter l'opportunité de consolider ses compétences pour amener, à l'arrivée au lycée, à bien ou mieux connaître ses envies et ses possibilités. Ainsi, les choix d'orientation qui sont faits pourront se faire sans jugement ni couperet et non par défaut. Dans ce contexte, la volonté d'accéder à un métier précis qui nécessite de renforcer certains acquis et compétences doit ouvrir le droit à un accompagnement renforcé pour consolider ce qui fait défaut et, sans appui, aurait pu devenir un facteur d'exclusion.

Le collège sera ainsi le carrefour de la construction de son parcours scolaire et professionnel :

- Instaurer une évaluation de l'acquisition des connaissances élémentaire (lecture, écriture, calcul) avant l'entrée en 6e. Les élèves qui auront besoin d'être confortés dans leurs acquis seront accompagnés à travers la mise en place d'heures d'appui et de soutien pour permettre leur remise à niveau.
- Commencer à construire le contrat de réussite personnalisé en 5e et 4e, en confortant et mobilisant le jeune vers son projet de formation et de vie professionnelle avec l'accompagnement de son tuteur.
- Orienter sereinement en fin de 3e grâce à la connaissance des besoins de formation en fonction des métiers ciblés.

Le passage par le lycée sera quant à lui apaisé et facteur de réussite grâce aux moyens mobilisés pour accompagner le jeune tout au long de sa scolarité. La 2nde doit ainsi être le prolongement le travail entamé en lien avec le tuteur référent qui conseille et épaulé (il ne doit être ni juge, ni facteur de découragement). La réforme du Bac implique dès la 1ère et encore plus en Terminale de faire des choix facteurs de spécialisation à travers le choix des matières. A ce moment-là, le jeune doit donc être au clair avec :

- ce qu'il souhaite,
- ce qu'il peut faire,
- ce qu'il doit faire pour rendre possible son souhait.

Arrivé dans la dernière phase de sa scolarité, le jeune ne doit ni s'interdire ses rêves, ni méconnaître les possibles.

C'est précisément ça l'ascenseur social, l'intégration : parvenir, en s'en donnant les moyens et en bénéficiant du bon accompagnement, de parvenir là où on veut être, sans en être empêché par des raisons sociales, familiales ou culturelles.



Enseignement

Les propositions des Centristes pour l'enseignement et la formation

Pour les enseignants et les établissements :

- **Améliorer les conditions de travail des enseignants** en revalorisant leur carrière pour attirer les talents et prévenir les démissions et en durcissant les sanctions en cas d'agression ou d'outrage, en particulier de la part de parents d'élèves.
- **Réformer le parcours de formation des professeurs des écoles et des enseignants de collège et de lycée** en rendant obligatoire deux années de formation à l'enseignement et à sa spécialité (pour le collège et le lycée) dans des établissements dédiés, accessibles sur concours après l'obtention d'un niveau Bac+3.
- **Poursuivre les efforts de décentralisation en matière d'établissements d'enseignement** en transférant la gestion des établissements (intendance, infirmerie scolaire) aux collectivités.

Pour l'enseignement primaire et secondaire :

- **Intégrer et sanctuariser l'enseignement de l'éducation civique dès la primaire et jusqu'au baccalauréat** en tant que véritable matière et intégrant l'apprentissage du fonctionnement des institutions françaises et de la vie démocratique de notre pays. Des visites et des rencontres avec des élus locaux et des représentants de diverses institutions pourraient ainsi être systématisées.
- **Créer des équipes de soutien scolaire dans chaque école, collège et lycée.** Ces équipes seront constituées de jeunes en service civique.

Pour l'enseignement supérieur :

- **Développer les formations en alternance à l'université** afin de professionnaliser les cursus et de limiter le décrochage.
- **Développer partout sur le territoire des campus de l'apprentissage avec le soutien des collectivités locales.** Ces campus de l'apprentissage devront proposer des formations en adéquation avec le tissu économique local afin de contribuer à intégrer les jeunes sur le marché du travail et à répondre aux importantes problématiques de recrutements rencontrées par les entreprises, en particulier dans le secteur industriel et dans les secteurs d'avenir (numérique, drones...).

Education, les échecs d'Emmanuel Macron

1 jeune sur 5 a des difficultés de maîtrise de la lecture à 18 ans.

Le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans atteint 20% (contre 8,1% pour la population générale).

3 fois plus d'enseignants ont rompu leur contrat en 2021 qu'en 2011.

La France se situe ainsi à la 22^e place des 24 pays européens participant à la dernière édition du PIRLS (compréhension de l'écrit en CMI) et à la 24^e et dernière place des pays européens du dernier classement TIMSS (maîtrise des mathématiques).